



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200303-DCM2020_015-DE



Délibération N°2020-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,

Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE DE SECOURS A RAVEL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-029 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de créer un forage de secours à Ravel pour un montant estimatif de 40 000,00€ HT et a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental du Var et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-063 du 30 Octobre 2018, le Conseil Municipal a décidé de confier l'assistance à maîtrise d'œuvre du forage au bureau d'études INGENERIA pour un montant de 10 500€ HT soit 12 600€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-058 du 23 Juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise FORASUD pour un montant maximum de 58 035€ HT soit 69 642€ TTC et a autorisé le lancement d'une nouvelle consultation pour l'équipement du forage.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-103 du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 de l'entreprise FORASUD pour un montant de 12 404.50€ HT soit 14 885.40€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83 a accompagné la commune dans le programme du forage jusqu'à l'intervention d'un hydrogéologue agréé pour un montant de 3 640€ HT soit 4 368€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'entreprise SIMON ALAIN a réalisé une plateforme pour le forage de secours d'un montant de 800.00 € HT soit 960.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des analyses de première adduction ont été réalisées par le Laboratoire Départemental du Var pour un montant de 1 155.77€ HT soit 1 386.92€ TTC.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de foration sont réalisés et qu'il est maintenant nécessaire d'équiper le forage de secours à Ravel pour un montant estimatif de 70 000€ HT soit 84 000 € TTC.

Monsieur le Maire précise que la Société Publique Locale Ingénierie Départementale 83 accompagne la commune dans ce programme d'équipement et de raccordement du forage pour un montant de 3 010€ HT soit 3 612€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour l'année 2020 d'un montant de 35 000€ soit 50% du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'équipement et le raccordement du forage de secours à Ravel pour un montant estimatif de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau,
- AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

